

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 14 juin 2021

Président : Lakhdar TOUATI.

Vice-Président : Alain BARBIER.

Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER.

Membres : Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO.

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06 07 90 40 12

➡ MESSAGES TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

➡ INFORMATION MATCHES AMICAUX ORGANISES PAR LE DISTRICT

Pour répondre aux nombreuses défections aux matches amicaux et aux demandes de clubs, la commission sportive et des compétitions arrête la programmation des prochaines rencontres gérées par le district.

➡ ENGAGEMENTS SAISON 2021/2022

Pour la saison 2021-2022, comme les saisons précédentes, tous les engagements de nos compétitions se font sur FOOTCLUBS.

La date limite des engagements pour les SENIORS, U20, U17 et U15 (hors dernières divisions) est fixée au dimanche 27 Juin 2021.

Nous vous donnons rendez-vous le jeudi 1er Juillet pour le tirage des poules de la saison 2021-22 et la remise des médailles.

➡ ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matches programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

Nous invitons tous les clubs à nous envoyer une attestation d'éclairage à jour avant le 30 Août 2021.

➡ ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District.

Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.



Les ententes de la saison 2020/2021 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.

Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

526565 DOMTAC FC – U10 le 26 Juin 2021 U11 le 27 Juin 2021

560508 GOAL FC – U11F U13F U18F SENIORS F le 4 Juillet 2021